

N°	MOIS	ANNEE
02	MARS	2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE D'AUTEUIL-LE-ROI

L'an deux mille vingt-quatre, le 21 mars à 20 heures 30 minutes, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Marie-Christine CHAVILLON, Maire d'Auteuil le Roi.

Étaient présents : M. JONIEC, M. CAPELLE, M. JAMOT, M. BERTHON, Mme CLÉMENCE, Mme JONIEC, Mme MURET, Mme SCHMIT, M. DE LA ROCHE, M. BLONDEAU

Étaient absents excusés : Mme GIMENO a donné procuration à M. CAPELLE
Mme COURREGE a donné procuration à M. DE LA ROCHE

Étaient absents : Mme GADRAS, Mme PATIN,

Nombre de membres élus	15	Quorum	8
Nombre de membres présents	11	Date de la convocation	14/03/2024
Nombre de membres votants	13	Date de l'affichage	14/03/2024

Objet : Approbation du Compte Administratif 2023 - Budget Commerce

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après avoir entendu l'exposé de Mme le Maire relatif au Compte Administratif 2023, Mme le Maire sort de la salle. Le conseil municipal peut procéder au vote, et adopte le Compte Administratif de l'exercice 2023, arrêté comme suit :

Dépenses de fonctionnement	12 369,04 €
Recettes de fonctionnement	14 173,52 €
Résultat de clôture de l'exercice	1 804,48 €
Reports de fonctionnement 2022	29 700,16 €
Résultat de clôture 2023	31 504,64 €

Dépenses d'investissement	29 445,05
Recettes d'investissement	28 357,21
Résultat de clôture de l'exercice	-1 087,84
Reports d'investissement 2022	-17 490,01
Résultat de clôture 2023	-18 577,85

Par conséquent et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le Compte Administratif du Commerce 2023 de Monsieur le Comptable du SGC de Rambouillet par **12 VOIX POUR**.

Dit que la délibération sera adressée à Madame la Sous-préfète de Rambouillet, à Monsieur Le Comptable du SGC de Rambouillet.

Pour extrait certifié conforme au registre
Le Maire, Marie-Christine CHAVILLON